

| Informations de base                                                                                                                                                                               |                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| <b>2016/2037(BUD)</b><br>BUD - Procédure budgétaire<br>Budget rectificatif 1/2016: aide d'urgence au sein de l'Union; Office européen de police (Europol)<br><b>Subject</b><br>8.70.56 Budget 2016 | Procédure terminée |

| Acteurs principaux            |                                                                   |                      |                                                 |
|-------------------------------|-------------------------------------------------------------------|----------------------|-------------------------------------------------|
| Parlement européen            | Commission au fond                                                |                      | Rapporteur(e)                                   |
|                               | <div>BUDG</div> Budgets                                           |                      | FERNANDES José Manuel (PPE)                     |
|                               | Commission pour avis                                              |                      | Date de nomination                              |
|                               | <div>ECON</div> Affaires économiques et monétaires                |                      | La commission a décidé de ne pas donner d'avis. |
|                               | <div>LIBE</div> Libertés civiles, justice et affaires intérieures |                      | La commission a décidé de ne pas donner d'avis. |
|                               |                                                                   |                      |                                                 |
| Conseil de l'Union européenne | Formation du Conseil                                              | Réunions             | Date                                            |
|                               | Affaires générales                                                | 3458                 | 2016-03-15                                      |
| Commission européenne         | DG de la Commission                                               | Commissaire          |                                                 |
|                               | Budget                                                            | GEORGIEVA Kristalina |                                                 |

| Événements clés |                                                               |                                                                                                        |        |
|-----------------|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Date            | Événement                                                     | Référence                                                                                              | Résumé |
| 09/03/2016      | Publication du projet de budget de la Commission              | COM(2016)0152<br> | Résumé |
| 16/03/2016      | Publication de la position du Conseil sur le projet de budget | 07068/2016                                                                                             | Résumé |
| 11/04/2016      | Annonce en plénière de la saisine de la commission            |                                                                                                        |        |
|                 |                                                               |                                                                                                        |        |

|            |                                                 |                                                                                     |                        |
|------------|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| 11/04/2016 | Vote en commission                              |                                                                                     |                        |
| 11/04/2016 | Dépôt du rapport budgétaire                     | <a href="#">A8-0130/2016</a>                                                        | <a href="#">Résumé</a> |
| 13/04/2016 | Décision du Parlement                           | <a href="#">T8-0113/2016</a>                                                        | <a href="#">Résumé</a> |
| 13/04/2016 | Résultat du vote au parlement                   |  |                        |
| 31/05/2016 | Adoption du projet du budget par le Conseil     |                                                                                     |                        |
| 31/05/2016 | Fin de la procédure au Parlement                |                                                                                     |                        |
| 31/05/2016 | Publication de l'acte final au Journal officiel |                                                                                     |                        |

| Informations techniques   |                            |
|---------------------------|----------------------------|
| Référence de la procédure | 2016/2037(BUD)             |
| Type de procédure         | BUD - Procédure budgétaire |
| Sous-type de procédure    | Budget                     |
| État de la procédure      | Procédure terminée         |
| Dossier de la commission  | BUDG/8/05998               |

Portail de documentation

Parlement Européen

| Type de document                        | Commission | Référence                    | Date       | Résumé                 |
|-----------------------------------------|------------|------------------------------|------------|------------------------|
| Projet de rapport de la commission      |            | <a href="#">PE578.847</a>    | 21/03/2016 |                        |
| Amendements déposés en commission       |            | <a href="#">PE580.579</a>    | 06/04/2016 |                        |
| Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture |            | <a href="#">A8-0130/2016</a> | 11/04/2016 | <a href="#">Résumé</a> |
| Texte budgétaire adopté du Parlement    |            | <a href="#">T8-0113/2016</a> | 13/04/2016 | <a href="#">Résumé</a> |

Conseil de l'Union

| Type de document                            | Référence                  | Date       | Résumé                 |
|---------------------------------------------|----------------------------|------------|------------------------|
| Position du Conseil sur le projet de budget | <a href="#">07068/2016</a> | 16/03/2016 | <a href="#">Résumé</a> |

Commission Européenne

| Type de document                  | Référence                                                                                            | Date       | Résumé                 |
|-----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------------------|
| Projet de budget de la Commission | COM(2016)0152<br> | 09/03/2016 | <a href="#">Résumé</a> |

| Informations complémentaires |                         |      |
|------------------------------|-------------------------|------|
| Source                       | Document                | Date |
| Commission européenne        | <a href="#">EUR-Lex</a> |      |

## Budget rectificatif 1/2016: aide d'urgence au sein de l'Union; Office européen de police (Europol)

2016/2037(BUD) - 13/04/2016 - Acte final

OBJECTIF : adoption du budget rectificatif n°1 au budget général 2016.

ACTE LÉGISLATIF : Adoption définitive (UE, Euratom) 2016/836 du budget rectificatif n° 1 de l'Union européenne pour l'exercice 2016.

CONTENU : avec le présent acte, le Parlement européen constate la fin de la procédure prévue à l'article 314 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) et l'adoption concomitante du budget rectificatif n° 1 de l'Union européenne pour l'exercice 2016.

Le budget rectificatif 1/2016 est arrêté conformément à la résolution du Parlement du 13 avril 2016 (se reporter au résumé de la résolution).

Pour rappel, ce dernier vise à:

- créer la structure budgétaire nécessaire à la mise en place d'un instrument destiné à fournir une aide d'urgence au sein de l'Union et mettre à disposition pour les besoins de financement immédiats, moyennant des redéploiements dans la rubrique 3 du CFP, un montant de 100 millions EUR en crédits d'engagement (C/E) et un montant de 80,2 millions EUR en crédits de paiement (C/P). Les crédits destinés au nouvel instrument sont mis à disposition par un ajustement des fonds disponibles pour le Fonds "Asile, migration et intégration" (AMIF);
- renforcer les effectifs du centre européen de lutte contre le terrorisme au sein d'EUROPOL, pour permettre à l'agence de jouer un rôle central dans la lutte contre le terrorisme au sein de l'Union.

Globalement, le projet de budget n'a aucune incidence nette sur le niveau des crédits dans le budget 2016.

## Budget rectificatif 1/2016: aide d'urgence au sein de l'Union; Office européen de police (Europol)

2016/2037(BUD) - 16/03/2016 - Position du Conseil sur le projet de budget

Le 10 mars 2016, la Commission a présenté au Conseil le projet de budget rectificatif (PBR) n°1 au budget général pour l'exercice 2016, relatif à un nouvel instrument destiné à fournir une aide d'urgence au sein de l'Union.

Ce PBR a pour objectif de:

- 1) créer la structure budgétaire nécessaire au nouvel instrument proposé pour fournir une aide d'urgence au sein de l'Union et mettre à disposition pour les besoins de financement immédiats, moyennant des redéploiements dans la rubrique 3 du CFP, un montant de 100 millions EUR en crédits d'engagement (C/E) et un montant de 80,2 millions EUR en crédits de paiement (C/P). À ce stade précoce de l'exercice, **aucune autre source de redéploiement de crédits d'engagement ne peut être facilement trouvée au sein de la rubrique 3**. Par conséquent, la Commission propose de financer les crédits destinés au nouvel instrument demandés dans le présent PBR par un ajustement des fonds actuellement disponibles pour le Fonds "Asile, migration et intégration" (AMIF). Le montant proposé du virement à partir de l'AMIF tient compte des besoins de financement immédiats du nouvel instrument ainsi que de l'état d'exécution actuel et des besoins prévisibles de l'AMIF au cours des prochains mois. La Commission suivra attentivement l'exécution du budget 2016 et proposera, le cas échéant, des virements et/ou un budget rectificatif afin de mobiliser en temps voulu les fonds nécessaires à la fois pour l'AMIF et l'instrument d'aide d'urgence. L'analyse de l'évolution des besoins tout au long de l'exercice sera prise en considération à cette fin; et
- 2) renforcer les effectifs du centre européen de la lutte contre le terrorisme au sein d'EUROPOL, pour permettre à l'agence de jouer un rôle central dans la lutte contre le terrorisme au sein de l'Union, en particulier au vu des attaques terroristes perpétrées à Paris le 13 novembre 2015. Les fonds correspondants destinés à la rémunération des effectifs nouveaux (25 emplois supplémentaires pour le tableau des effectifs, 5 agents contractuels et 5 experts nationaux détachés) s'élèvent à 2 millions EUR en C/E et C/P, et il est proposé de les redéploier au sein de la rubrique 3 à partir des actions de police de l'Union relevant du Fonds pour la sécurité intérieure (FSI).

Globalement, le PBR n° 1 au budget général 2016 n'a aucune incidence nette sur le niveau des crédits dans le budget 2016.

Le 16 mars 2016, le Conseil a adopté sa position sur le PBR n° 1 au budget général 2016, tel qu'il figure à l'annexe technique du projet de budget du Conseil (voir doc. Conseil 7068/16).

# Budget rectificatif 1/2016: aide d'urgence au sein de l'Union; Office européen de police (Europol)

2016/2037(BUD) - 11/04/2016 - Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture

La commission des budgets a adopté le rapport de José Manuel FERNANDES (PPE, PT) relatif à la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 1/2016 de l'Union européenne pour l'exercice 2016, nouvel instrument destiné à fournir une aide d'urgence au sein de l'Union.

Les députés rappellent que l'afflux massif de réfugiés et de migrants en Europe a créé une situation exceptionnelle dans laquelle un grand nombre de personnes ont besoin d'une assistance humanitaire d'urgence dans l'Union. Cette situation d'urgence a dépassé les limites de la capacité de réaction des États membres les plus touchés et face à laquelle l'Union n'était pas préparée en termes de besoins humanitaires. En conséquence, le 2 mars 2016, la Commission a présenté une proposition de règlement du Conseil visant à combler le vide existant dans la palette des instruments disponibles afin de pourvoir aux besoins humanitaires sur le territoire de l'Union, en même temps qu'un projet de budget rectificatif destiné à **créer la structure budgétaire nécessaire à cet instrument** et à mettre à disposition, grâce à un redéploiement au sein de la rubrique 3 du cadre financier pluriannuel (CFP), **100 millions EUR en crédits d'engagement et 80,2 millions EUR en crédits de paiement** pour les besoins de financement immédiats.

La Commission propose de renforcer les effectifs du Centre européen de la lutte contre le terrorisme au sein d'EUROPOL et de prévoir les crédits d'engagement et de paiement correspondants pour un montant de 2 millions EUR provenant d'un redéploiement à partir du Fonds pour la sécurité intérieure.

Dans ce contexte, les députés se félicitent de la proposition de la Commission non sans évoquer la détérioration de la situation des migrants et des demandeurs d'asile. Ils insistent sur la **nécessité de se montrer solidaire avec les États membres qui rencontrent une telle situation d'urgence** sur leur territoire.

Les députés relèvent qu'après la création de deux fonds fiduciaires et d'une facilité en faveur des réfugiés en Turquie, **un nouveau mécanisme *ad hoc* a été mis en place sans prévoir de stratégie d'ensemble pour faire face à la crise des réfugiés.**

Les députés attirent en outre l'attention sur le problème posé par le fait que le nouvel instrument ne repose pas sur une proposition de la Commission de règlement dans le cadre de la procédure législative ordinaire. Ils considèrent qu'il convient d'envisager **un cadre juridique et budgétaire plus durable** afin, à l'avenir, **de pouvoir mobiliser l'aide humanitaire au sein de l'Union lorsque les circonstances l'exigent** comme par exemple instruments spéciaux comptabilisés en dehors des plafonds du CFP.

Dans ce contexte, les députés estiment que l'intégralité du montant prévu ne peut être couvert par des redéploiements sans que cela ne porte atteinte au fonctionnement du FAMI. Ils considèrent, dès lors, ce montant de 100 millions EUR comme **un engagement anticipé de crédits qui devra être compensé ultérieurement**. Ils soutiennent donc la mobilisation de la marge pour imprévus pour le montant restant pour cette année, et invitent la Commission à présenter une proposition à cet effet.

Enfin, tout en appelant le Parlement à approuver telle quelle la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 1/2016, les députés prient la Commission d'exclure toutes les agences concernées par la migration et la sécurité au sens large de l'objectif de réduction de 5% du personnel, étant donné qu'elles sont toutes en sous-effectif en raison de l'important surcroît de travail.

# Budget rectificatif 1/2016: aide d'urgence au sein de l'Union; Office européen de police (Europol)

2016/2037(BUD) - 13/04/2016 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement a adopté par 584 voix pour, 64 voix contre et 33 abstentions, une résolution relative à la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 1/2016 de l'Union européenne pour l'exercice 2016, nouvel instrument destiné à fournir une aide d'urgence au sein de l'Union.

Le Parlement rappelle que l'afflux massif de réfugiés et de migrants en Europe a créé une situation exceptionnelle dans laquelle un grand nombre de personnes ont besoin d'une assistance humanitaire d'urgence dans l'Union. Cette situation d'urgence a dépassé les limites de la capacité de réaction des États membres les plus touchés et a mis l'Union dans une situation face à laquelle elle n'était pas préparée en termes de besoins humanitaires. En conséquence, le 2 mars 2016, la Commission a présenté une proposition de règlement du Conseil visant à combler le vide existant dans la palette des instruments disponibles afin de pourvoir aux besoins humanitaires sur le territoire de l'Union, en même temps qu'un projet de budget rectificatif destiné à **créer la structure budgétaire nécessaire à cet instrument** et à mettre à disposition, grâce à un redéploiement au sein de la rubrique 3 du cadre financier pluriannuel (CFP), **100 millions EUR en crédits d'engagement et 80,2 millions EUR en crédits de paiement** pour les besoins de financement immédiats.

La Commission a également proposé de renforcer les effectifs du Centre européen de la lutte contre le terrorisme au sein d'EUROPOL et de prévoir les crédits d'engagement et de paiement correspondants pour un montant de 2 millions EUR provenant d'un redéploiement à partir du Fonds pour la sécurité intérieure.

Dans ce contexte, le Parlement se félicite de la proposition de la Commission non sans évoquer la détérioration de la situation des migrants et des demandeurs d'asile. Il insiste sur la **nécessité de se montrer solidaire avec les États membres qui rencontrent une telle situation d'urgence** sur leur territoire.

Il appelle notamment la Commission à envisager **un cadre juridique et budgétaire plus durable afin, à l'avenir, de pouvoir mobiliser l'aide humanitaire au sein de l'Union** lorsque les circonstances l'exigent. Le Parlement fait observer qu'un tel financement d'urgence, destiné à répondre aux crises et aux situations imprévues, devrait, de par sa nature même, être couvert par des instruments spéciaux et être comptabilisé en dehors des plafonds du CFP.

**Fonds FAMI** : le Parlement relève que la Commission propose de financer la première tranche destinée au nouvel instrument grâce à un redéploiement des crédits du Fonds "Asile, migration et intégration" (FAMI), qui visaient déjà à assurer un partage des charges entre les États membres en ce qui concerne la prise en charge des réfugiés. Il estime que l'intégralité du montant ne peut être couverte par des redéploiements sans que cela ne porte atteinte au fonctionnement du FAMI, qui sera mis sous pression cette année. Il considère, dès lors, ce montant de 100 millions EUR comme un engagement anticipé de crédits qui devra être compensé ultérieurement. Il relève également qu'il **ne subsiste aucune marge dans la rubrique 3** et que l'enveloppe prévue pour l'instrument de flexibilité est déjà totalement épuisée en 2016. Le Parlement soutient dès lors **la mobilisation de la marge pour imprévus pour le montant restant pour cette année**, dès que cela sera nécessaire, et invite la Commission à présenter une proposition à cet effet. Le Parlement prévoit qu'une **révision à la hausse des plafonds du CFP pour la rubrique 3 sera inévitable** afin de faire face à l'ensemble des besoins liés à la crise des réfugiés et des migrants.

Enfin, tout en approuvant telle quelle la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 1/2016, le Parlement prie la Commission d'exclure toutes les agences concernées par la migration et la sécurité au sens large de l'objectif de réduction de 5% du personnel, étant donné qu'elles sont toutes en sous-effectif en raison de l'important surcroît de travail.

## Budget rectificatif 1/2016: aide d'urgence au sein de l'Union; Office européen de police (Europol)

2016/2037(BUD) - 09/03/2016 - Projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation du projet de budget rectificatif n°1 au budget général 2016.

CONTENU : le projet de budget rectificatif (PBR) n° 1 pour l'exercice 2016 a un double objectif:

1. créer la structure budgétaire nécessaire au **nouvel instrument proposé pour fournir une aide d'urgence au sein de l'Union** et mettre à disposition un montant de **100 millions EUR en crédits d'engagement** pour les besoins de financement immédiats. À ce stade précoce de l'exercice, aucune autre source de redéploiement de crédits d'engagement ne peut être facilement trouvée au sein de la rubrique 3. Il sera donc financé sous la rubrique 3 «Sécurité et citoyenneté» du cadre financier pluriannuel (CFP), dans le domaine politique «Migration et affaires intérieures». Par conséquent, la Commission propose de financer les crédits destinés au nouvel instrument demandés dans le présent projet de budget rectificatif par un **ajustement des fonds actuellement disponibles pour le Fonds «Asile, migration et intégration» (AMIF)**. Le montant proposé du virement à partir de l'AMIF tient compte des besoins de financement immédiats du nouvel instrument ainsi que de l'état d'exécution actuel et des besoins prévisibles de l'AMIF au cours des prochains mois. La Commission suivra attentivement l'exécution du budget 2016 et proposera, le cas échéant, des virements et/ou un budget rectificatif afin de mobiliser en temps voulu les fonds nécessaires à la fois pour l'AMIF et l'instrument d'aide d'urgence. L'analyse de l'évolution des besoins tout au long de l'exercice sera prise en considération à cette fin. S'il y a lieu, des crédits seront virés à partir d'autres lignes budgétaires et/ou il sera proposé de les mettre à disposition au moyen d'un nouveau projet de budget rectificatif;
2. **renforcer les effectifs du Centre européen de la lutte contre le terrorisme au sein d'EUROPOL**, pour permettre à l'Agence de jouer un rôle central dans la lutte contre le terrorisme au sein de l'Union, en particulier au vu des attaques terroristes perpétrées à Paris le 13 novembre 2015. Les fonds correspondants destinés à la rémunération des effectifs nouveaux (25 emplois supplémentaires pour le tableau des effectifs, 5 agents contractuels et 5 experts nationaux détachés) s'élèvent à **2 millions EUR**, et il est proposé de les redéployer à partir des actions de police de l'Union relevant du Fonds pour la sécurité intérieure (FSI). Ces crédits supplémentaires sont destinés à la rémunération des effectifs nouveaux sur la base d'une moyenne de 6 mois de présence en 2016.

Globalement, **le présent PBR n'a aucune incidence nette sur le niveau des crédits dans le budget 2016.**